DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS SÉANCE DU 23 MAI 2024



ID: 031-213101843-20240523-CM0523_202438-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20h30,

En exercice 17 Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convogué,

Présents 13 S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Procuration sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE, 4

Votants 17 Maire.

Date de la convocation: 13/05/2024

Date d'affichage de la convocation : 14/05/2024 Date d'affichage de la délibération : 3 1 MAI 2024

Etaient présents : : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI,

JORDAN, ARRUÉ, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Charlotte MOËNNARD a donné procuration à Madame Martine NOËL, Monsieur Olivier TOUCHEBEUF a donné procuration à Monsieur Didier CORTES, Madame Mélissa MIERE a donné procuration à Madame Benjamin PARIS,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-38 Subvention complémentaire pour l'association d'aide à domicile de Quint-Fonsegrives

Exposé

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'au précédent Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, a été voté la répartition des subventions aux associations pour l'année 2024 et qu'il est nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire à l'association d'aide à domicile de Quint-Fonsegrives d'un montant de 343 € soit 0.50 € par habitant, pour rappel le montant déjà versé est de 700 €.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire comme précédemment exposée,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR ABSTENTION **VOIX CONTRE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 24/05/2024

Le secrétaire de séance.

Didier CORTES

Le Maire,

Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE